

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

Date de convocation : 31 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Eric DEJEAN-SERVIÈRES, Catherine FAUCHE, Olivier POULAIN, Patrick POTTIER, Lydie FAURE, Corinne GUILLON, Paul DOITEAU-LEVÉE, Françoise MAIRESSE

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Eric DEJEAN-SERVIÈRES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2025
- Présentation et vote du COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
- Délibérations SIEGE 27 – enfouissement lignes à la Jouanière et remplacement lampes vétustes par des LED
- Délibération demande de subvention mare du Long Bois
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2025 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2025 soumis à l'approbation du conseil est validé par l'ensemble des conseillers.

PRESENTATION ET VOTE DU CFU 2025 :

Madame Le Maire présente le compte financier unique 2025 qui se résume de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de Fonctionnement	147 176,63 €
Recettes de Fonctionnement	166 763,90 €
Résultat de Fonctionnement de l'exercice	19 587,27 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement de N-1)	177 054,90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	39 144,39 €
Recettes d'investissement	126 209,60 €
Résultat d'investissement de l'exercice	87 065,21 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement de N-1)	24 723,28 €

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 :

Après délibération, le compte financier unique est approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Madame Le Maire constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 177 054,90€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS :

RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	19.587,27€
RESULTAT REPORTE DE N-1	EXCEDENT	157.467,63€

RESULTAT A AFFECTER	177.054,90€
----------------------------	--------------------

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT	EXCEDENT	24.723,28€
RESULTAT REPORTE DE N-1	DEFICIT	

BESOIN DE FINANCEMENT	0€
------------------------------	-----------

AFFECTATION :

EN RESERVE AU R 1068 EN INVESTISSEMENT	0€
REPORT EN FONCTIONNEMENT AU COMPTE R002	177.054,90€

DELIBERATIONS SIEGE 27 – ENFOUISSEMENT LIGNES LA JOUANIÈRE et REMPLACEMENT DES LAMPES VETUSTES :

1. Enfouissement des lignes à la Jouanière. Rappel du dossier :

En 2023, nous avons lancé la demande d'enfouissement des lignes de la Jouanière et de la Noé.

ENEDIS avait refusé dans un premier temps la JOUANIÈRE, et avait accepté la Noé à la condition de la pose d'un transformateur supplémentaire.

Le 19 décembre 2023 nous avons donc délibéré pour la Noé.

Début 2024, ENEDIS est revenu sur sa décision, refusant cette fois-ci la Noé prétextant des investissements récents sur cette ligne.

Fin 2025, ENEDIS est revenu une nouvelle fois sur sa décision et SIEGE 27 a reçu l'accord pour effectuer les travaux d'enfouissement sur les deux sites : La Jouanière et la Noé.

Il nous reste donc à délibérer pour La Jouanière.

Concernant l'éclairage public, et la distribution publique la part communale représente 20% du montant des travaux soit 28.833€ en investissement.

Concernant TELECOM la part communale représente 30% du montant des travaux soit 12.500€ en fonctionnement.

VOTE :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après délibération l'ensemble des conseillers acceptent le projet.

2. Remplacement des lampes vétustes par des LED

Nous avons fait la demande à SIEGE 27 de remplacer les dernières lampes vétustes et énergivores par des LED comme cela a été fait sur la route de Beaumont.

Il y en a 27. La part communale représente 40% du montant des travaux soit 4667€.

VOTE :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Après délibération, l'ensemble des conseillers acceptent le projet.

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION POUR AMENAGEMENT MARE DU LONG BOIS :

L'INTERCOMMUNALITE DE BERNAY s'est chargée de curer et de nettoyer la mare du Long Bois sur la route de Beaumont.

L'idée à présent serait de l'aménager en défense incendie pour protéger le hameau du Long Bois.

Nous avons un devis à 9800€.

Pour demander une subvention à l'état et au département nous avons besoin d'une délibération.

VOTE :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Projet accepté par l'ensemble des conseillers.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

1. Point urbanisme :

- Demande préalable par David HERMIER pour un abri de jardin.
- Demande de CU pour le 6 route de la Noé – Succession GAUTHIER.
- Deux demandes de CU route de Thevray sur la parcelle D337 de 16275 m2 :
 1. Pour un projet de 4 divisions
 2. Pour un projet de 7 divisions
- Demande de permis de construire par Sophie LAVRIL. Elle a annulé le précédent (agrandissement de 18m2) pour en fournir un nouveau pour un agrandissement plus important (31m2).

2. Lors du conseil du 24 septembre 2025, Laëtitia HERMIER nous a présenté le compte rendu de la réunion d'information sur le frelon asiatique qui s'est tenue le 13 septembre 2025 à Bernay.

Suite à son intervention, nous avons décidé de mettre en place le piégeage de printemps entre mars et avril 2026.

La commande de 20 pièges + appâts lui a été passée.

Il faudra déterminer les endroits où les placer, l'idéal étant qu'il y en ait dans chaque hameau.

Madame Le Maire propose une note d'information aux habitants pour les informer de notre démarche.

3. Point sur les bons d'achat :

Séniors : sur un potentiel de 61 nous en avons délivré 52 soit 2600€

Enfants : sur un potentiel de 30 nous en avons délivré 12 soit 360€

4. Dossier La Risloise de Construction :

Madame Le Maire explique que malgré de nombreux échanges écrits avec notre assurance le dossier est toujours au point mort.

Elle a même sollicité à deux reprises une rencontre avec le patron de l'entreprise, Mr Bruno LEROUGE, afin de trouver une entente à l'amiable mais celui-ci n'a pas répondu.

Notre assurance nous conseille de prendre un avocat.

Les factures sont bloquées et seront reportées sur le budget 2026.

TOUR DE TABLE :

Lydie FAURE nous informe avoir assister à la visite du centre aquatique de BERNAY dont les travaux sont presque terminés. Le centre devrait ouvrir en juin 2026. L'entrée serait de 5,50€ avec possibilité d'une carte d'abonnement.

Le centre pourra accueillir 750 personnes par jour.

Un bowling est également prévu.

L'école de musique de Serquigny sollicite notre église le 30 mai 2026 pour réaliser un concert de musique baroque.

La séance est levée à 20H20.

Josette MUSSET
Le Maire,

